



Renseignement constat d'huissier

Par Tybalt

Bonjour,

Mon voisin envisage de gros travaux sur sa maison, située à 8 mètres de la mienne.

J'ai envisagé de faire venir un huissier afin de faire un constat de l'état des lieux de ma maison et de mon terrain avant ces travaux. Qu'en pensez-vous ?

Ce constat d'huissier aura-t-il bien une valeur légale même si le voisin qui envisage les travaux ne participe pas au constat de l'huissier, physiquement ou financièrement ?

Merci d'avance.
cdt

Par chaber

bonjour

un commissaire justice (ex huissier) est assermenté et son rapport a une valeur légale sans que le voisin participe.

Par Tybalt

merci

Par Tybalt

Si je n'effectue pas de constat d'huissier, quel recours aurai-je en cas de dégradation sur mon bien ?

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Sans constat d'huissier, il sera un peu plus difficile d'imputer les dégâts au voisin et à son entrepreneur, mais resterait possible moyennant une expertise de votre assurance.
Posez la question à votre assureur.

Par Tybalt

merci à vous bonne soirée